



Nouvel Elan N° 54

Les Rentrées

- Scolaires



- Associations



Sommaire

Le Maire inculpé, emprisonné...?	Page 3
Informations Générales	Page 4
☞ Ecoles et Cantine	Page 4
☞ Opération façade	Page 5
☞ Un artisan à l'honneur	
☞ Empoisonnement	Page 6
☞ Nid d'hyménoptères	
☞ Poubelles	
☞ Informations ERDF.....	Page 7
☞ Information Agence Postale Communale	
Travaux	Page 8
☞ Bâtiment scolaire	
☞ Création d'une aire de sport	
☞ Voirie et éclairage	
Environnement	Page 9
☞ Sécheresse	
☞ Huile et gaz de schiste	
☞ Modification des couloirs aériens	
Eau et Assainissement	Page 10
☞ Eau potable	
☞ Assainissement	
- Collectif	
- Non collectif	
Associations	Page 11
☞ Center' Dances	
☞ Gymnastique Volontaire de Chézy sur Marne	
☞ Comité des Fêtes, bulletin d'inscription à la foire.....	Page 12
☞ La P'tite maison.....	Page 13
☞ Randonnée.....	Page 14

Le Maire inculpé ou emprisonné?

Le bruit courant depuis la catastrophe naturelle du mois de juin 2009 semblait être une boutade...

Malheureusement il se confirme.

Suite aux problèmes de ramassage et de traitement des immondices accumulées lors de cette catastrophe, des plaintes de tout horizon ont été déposées. Certaines heureusement ont été abandonnées (celle de la Police de l'Eau, de certains propriétaires riverains et particuliers), la colère apaisée le bon sens avait repris ses droits.

Cependant, début juillet, un dossier du Tribunal Administratif est arrivé en Mairie mettant en cause la collectivité suite aux plaintes non abandonnées.

Vu l'importance des dégâts occasionnés par la catastrophe naturelle, un appel d'offres (trente six jours minimum) pour choisir une société de ramassage des encombrants était à nos yeux non envisageable : il fallait faire très vite en cette période d'été pour éviter tout risque d'infection et de contamination.

Il est également reproché de ne pas avoir fait de tri sélectif.

Ces actions pour la sécurité et le bien de tous sont les griefs portés contre le Maire, qui avait un délai maximum de trois semaines pour constituer un dossier de défense.

La procédure suit son cours, le Tribunal Administratif d'Amiens demande maintenant au Conseil Municipal, une délibération pour permettre au Maire d'ester en justice.

Affaire à suivre

Informations générales

Rentrée scolaire

Les effectifs

Cette année le regroupement scolaire compte un effectif de 170 élèves à l'école élémentaire et de 84 élèves à l'école maternelle (trois classes).

La municipalité, au regard de l'effectif en légère augmentation a décidé de nommer une ATSEM dans chaque classe y compris en grande section, ce qui n'est pas obligatoire.

La fermeture de la classe d'Azy a obligé la municipalité à modifier et à réactualiser l'emploi du temps des agents communaux et leur affectation de poste.

La direction de l'école élémentaire est toujours assurée par Madame JOSIELOWSKI Dominique, celle-ci devait assurer également celle de l'école maternelle.

L'Education Nationale ne pouvant assurer la décharge horaire de cette directrice en nommant une enseignante en remplacement de la directrice dans cette fonction, Madame JOSIELOWSKI Dominique a refusé d'en prendre la direction.

Elle sera assurée provisoirement par les deux enseignantes de l'école maternelle (Madame CHOLLET et Madame BLETRY).



Le restaurant scolaire

La municipalité essaie de maintenir un service de restauration traditionnelle, exécuté sur place afin d'éviter la restauration en liaison froide pratiquée dans de nombreux établissements.



Aussi longtemps que nos finances nous le permettront nous maintiendrons ce service même si parfois un plat ne plait pas à vos enfants.

Cependant, la crise économique nous touche de plein fouet, et chaque année nous avons plus de cinq mille euros de repas impayés.

Nous devons malgré tout payer nos fournisseurs et notre personnel, la commune étudie une solution afin de perdre moins d'argent.

Actuellement vous pouvez payer directement vos factures via internet sur le site de la commune, par prélèvement automatique, par chèque ou en espèce à la mairie.

Pour la rentrée 2011-2012 le prix du repas est fixé à:

- 4 euros pour les enfants de Chézy, 3,95 euros pour les enfants des communes regroupés et 6, 50 euros pour les adultes.

Opération façade

Derniers mois pour profiter d'une subvention, la Communauté de Communes de Charly sur Marne (C4) et le Conseil Général de Picardie vous proposent de subventionner la rénovation de votre façade ancienne à hauteur de 37% du montant TTC des travaux (financement, soumis à conditions).

Cette opération façade sera terminée fin décembre 2011, il est donc urgent, si vous le souhaitez, de vous renseigner auprès de l'agent de valorisation du patrimoine à la C4.

**Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00**

**par téléphone: 03 23 82 54 85
par mail: m.lepolard@fr.oleane.com**



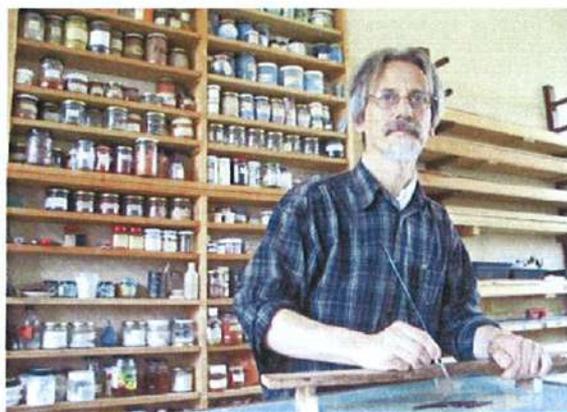
Un artisan à l'honneur

Monsieur Didier QUENTIN, 3 Rue des Faubourgs a reçu le diplôme « **un des meilleurs ouvrier de France** » dans la catégorie « **vitraux d'art** ».

Ce diplôme obtenu après des épreuves régionales puis nationales s'est clôturé par une exposition nationale en mai 2011 dans la ville de COURNON D'Auvergne.

A cette occasion, 200 métiers se sont vus attribuer le titre de meilleur ouvrier de France.

La Municipalité félicite Monsieur Didier QUENTIN pour l'obtention de ce diplôme, qui avant tout, est un label de la qualité du travail, du symbole de l'excellence professionnelle et de la compétence.



Animal mort par empoisonnement

Début juin, un chien accompagnant sa maitresse qui travaille dans les vignes, a été victime d'une mort foudroyante. L'autopsie a mis en évidence un produit interdit à la vente depuis 1999.

Ce produit (strychnine) n'est pas utilisé dans le traitement des vignes mais était auparavant utilisé pour le traitement des nuisibles (renards, rongeurs etc.).

L'animal en liberté toute la journée, a pu être contaminé dans les champs et bois alentours des vignes. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Nous vous demandons d'informer vos enfants de ne pas toucher à des produits dit « perdus dans la nature » et surtout de ne pas se sucer les doigts si par mégarde ils y auraient touchés et de se laver les mains et autres parties du corps ayant pu être contaminées, le plus rapidement possible.

Nid des hyménoptères

Depuis quelques temps les pompiers n'assurent plus la destruction des nids ou d'essaims d'abeilles, guêpes, frelons et bourdons.

Une société est à votre service, vous trouverez les coordonnées ci-dessous:

APICULA
Monsieur LEFEVRE Julien
06 10 98 85 94



Bien évidemment si vous connaissez d'autres prestataires, votre retour d'information nous permettra d'informer la population.

Poubelles



Pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties le mardi soir et rentrées chez vous le mercredi soir au plus tard.

Elles ne doivent pas séjourner toute la semaine sur le domaine public.

Information ERDF

Coupure de courant

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, le Groupe d'Intervention Réseaux d'ERDF Soissons, réalise actuellement des travaux sur notre commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité:



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

**Le Vendredi 30 septembre 2011
entre 8h30 et 13h00**

Sur les sites ci-dessous :

	Côté Pair	Côté Impair
Rue des Faubourgs	Du 2, 4, 8 et 8A	Du 1 au 5
Place des Faubourgs	Du 2 au 6	Du 1 au 7
Route des Roches	Du 4 au 6A	1
Rue de Fossot	Le 7, 11, 17, 19 et du 23 au 27	Du 14 au 28
Chemin du Csa		Du 7 au 13

Information Agence Postale Communale

Pour des raisons de sécurité et une faible fréquentation, le bureau de poste sera fermé le **samedi matin**.

La poste sera désormais ouverte tous les après midis de la semaine.

Horaires d'ouverture :

**Du lundi au vendredi
De 13h30 à 16h15**

LA POSTE



Travaux

Bâtiment scolaire



La construction des trois classes en remplacement des préfabriqués devenus obsolètes et trop onéreux en entretien commencera dans la semaine 42.

Coût du marché : 384 026, 80 € HT

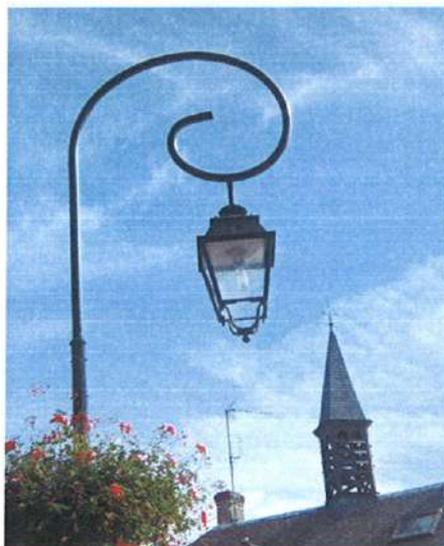
Création d'une aire de sports

Après démolition des préfabriqués, un ensemble multisports sera installé.

Les dossiers de demande de subvention sont en cours de réalisation, coût des travaux : 55 000 euros Hors Taxe.



Voirie et éclairage



Lotissement

Le revêtement de la chaussée de la Rue du Paradis a été réalisé le 15 septembre 2011, le remplacement des lampadaires du lotissement début septembre.

L'enfouissement des réseaux ne pourra pas être programmé par l'USEDA avant 2014, le Conseil Municipal a décidé dans un premier temps de remplacer tous les lampadaires par du matériel à faible consommation et éclairage à l'identique.

Cet ensemble sera conservé et adapté sur les mâts à venir lors des travaux d'enfouissement des réseaux.

Route de l'Abbaye

Suite à un problème technique la commune a refusé le gravillonnage de la route de l'Abbaye. L'entreprise titulaire du marché le reprendra courant septembre.

Route de la Marne

Un aménagement piéton et un reprofilage de la route seront mis en œuvre, prochainement. Un dossier de consultation d'entreprises est en cours.

Environnement

Sécheresse

Une note d'informations des services Préfectoraux nous indique que la réglementation provisoire pour l'usage de l'eau sur les bassins versants AISNE, OISE et OURCQ est reconduite jusqu'au 31 décembre 2011.

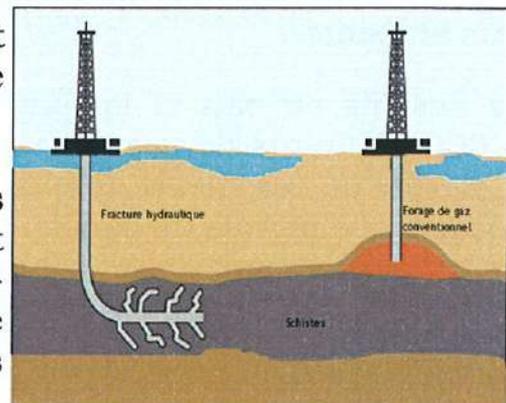
Les communes de l'Aisne situées sur le bassin de la Marne sont exclues de cette obligation.

Cependant, les nappes phréatiques ne sont pas au maximum et il nous est recommandé d'utiliser l'eau potable avec modération en attendant les pluies automnales.

Huile et gaz de schiste

Des zones de prospection relatives au gaz et huiles bitumeuses de schiste concernent le sud de notre département.

Compte tenu des connaissances techniques actuelles, des besoins importants en eau et de la pollution éventuelle des nappes phréatiques, le Conseil Municipal a délibéré contre la délivrance du permis d'exploitation des sites du Sud de l'Aisne.



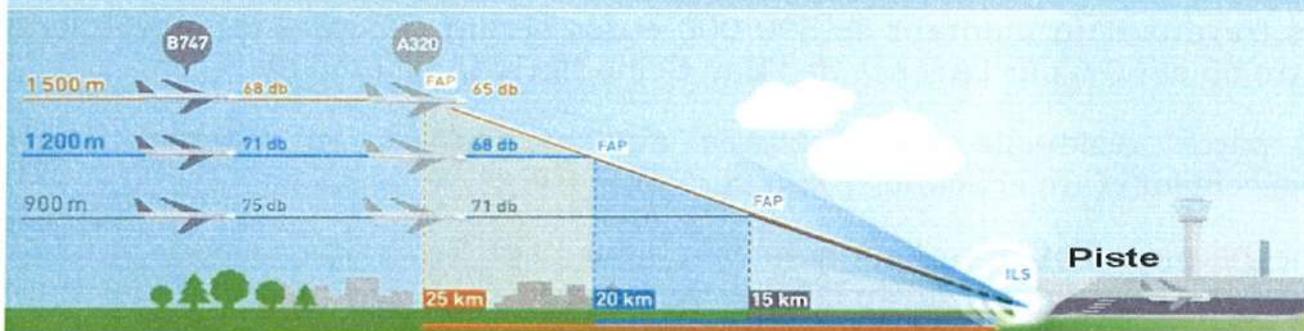
Peu d'associations à caractère environnemental et patrimonial ont pris position à ce sujet.

Modification des couloirs aériens

Le document de synthèse des résultats de l'enquête publique concernant le réaménagement du couloir aérien et de l'approche des aéroports parisiens a été reçu en Mairie.

L'augmentation de nuisances sonores et la dévaluation des biens immobiliers ont principalement été évoquées dans les observations.

A notre grande surprise seule la municipalité de Chézy sur Marne a fait une déposition à ce sujet. Aucun particulier et aucune association défendant l'environnement et le patrimoine ne se sont sentis concernés.



Associations

Articles sous l'entière responsabilité des Présidents

Center'Dances

Madame CAUCHIE, Présidente de l'association et Madame PINARDON, Professeur de danse vous informent que les cours de danse de l'association CENTER'DANCES ont repris depuis le Samedi 3 Septembre 2011.

Au Centre Fievet de 14h00 à 17h00 chaque samedi
Sauf pendant les vacances scolaires



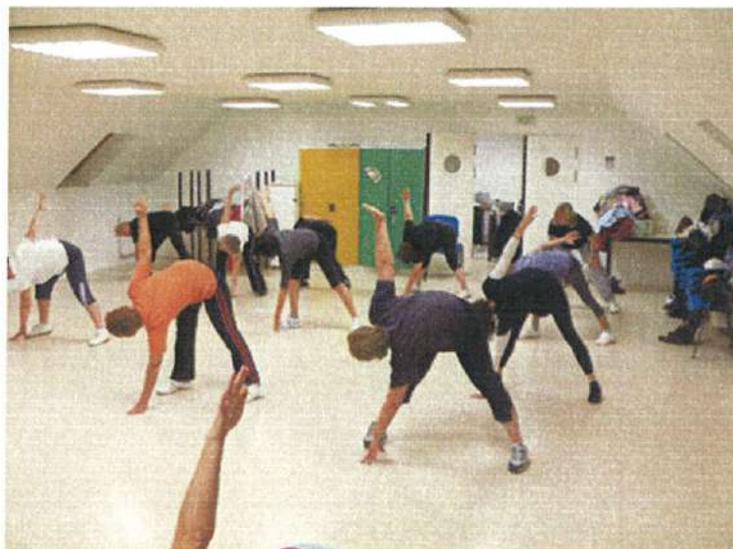
- Modern'jazz** : Enfants, ados niveau avancé
Chaque Samedi de 14h00 à 15h00
- Classique** : Enfants, ados niveau avancé
Chaque samedi de 15h00 à 16h00
- Initiation Rythme**: Enfants à partir de 4 ans
Chaque samedi de 16h00 à 17h00

Gymnastique volontaire de Chézy sur Marne

Si vous voulez garder la forme et les formes

Venez nous rejoindre tous les mardis
à 20h30 au 1er étage du Centre Fievet
Avenue du Général Leclerc

Tél : 06 07 63 45 14
(section féminine avec Béatrice FULLGRAF)



Eau et Assainissement

Eau potable

Les cinq syndicats du Sud de l'Aisne gérant l'eau potable sont rassemblés en une seule structure, l'USESA:

Union des Services de l'Eau du Sud de l'Aisne.



102 communes, 25 999 abonnés pour plus de 4 millions de mètres cubes d'eau consommés.

Dans les années à venir le prix du mètre cube d'eau potable sera identique sur l'ensemble de la collectivité.

Le prix moyen actuel est de 2,4360 euros HT. Pour la commune de Chézy le prix est de 2,4805 euros HT.

Ce montant tient compte des 20% de l'investissement de notre ancien syndicat pour la construction de l'usine de traitements qui nous alimente.

Les besoins en eau et la quantité disponible étant juste suffisante pour les 60 000 habitants de la région, et pour un développement à l'horizon 2040, il a été décidé de construire une usine de prélèvement et de traitement de l'eau de la Marne. Le permis de construire sera déposé pour la fin de l'année 2011.

Cette usine sera construite sur le territoire de notre commune à côté de l'usine de traitement actuelle.

Assainissement

Le SACAB (**Syndicat d'Assainissement Chézy Azy Bonneil**) est la structure d'assainissement la plus avancée, donc la plus proche de la réglementation sur l'eau des collectivités du Sud de l'Aisne.

Collectif

La société MELITTA est maintenant raccordée au réseau collectif.

Seules les maisons du bois de ROMENY restent à raccorder après création du réseau.

A ce jour 99% du réseau collectif est réalisé.

Non Collectif

41 Chantiers de réhabilitation vont être réalisés à partir du 4ème trimestre 2011.

Les travaux d'un montant de 500 000 euros seront effectués et subventionnés entre 55 et 60% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

La partie résiduelle sera facturée aux particuliers en fonction de leur engagement et un échéancier leur sera proposé.

Une réunion d'informations sera prochainement programmée pour mettre en place ces importants travaux. Nous sommes la première collectivité territoriale du Sud de l'Aisne à mettre en œuvre l'assainissement non collectif et nous servons de référence aux entreprises, aux financeurs et aux autres collectivités qui viennent s'informer sur notre façon de faire.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2011



39^{ème} FOIRE EXPOSITION-VENTE
D'AUTOMNE et BROCANTE
DE CHEZY SUR MARNE - 02570
400 exposants - 8 000 visiteurs



Bulletin d'inscription à retourner en MAIRIE avant le 28 Octobre 2011

A l'adresse suivante :

Mairie de Chézy sur Marne
Comité des Fêtes
Place du Lieutenant Lehoucq
02570 CHEZY SUR MARNE

Réservation téléphonique ou fax :

☎ : 03 23 82 80 29
☎ : 03 23 82 62 06

Réservation par Internet :

<http://www.mairie-chezysurmarne.fr/>

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
☎ : e-mail :

DESCRIPTIF DE LA VENTE AU STAND :

Nature du stand : (ex : Brocante, Alimentaire Chichi, CD/DVD, etc.) :

Métrage : Un emplacement de Mètres m'est nécessaire pour exposer mon matériel
Prix de l'emplacement : 5 € le mètre linéaire, 3 mètres gratuits pour les habitants de CHEZY).

Descriptif du stand (ex : 2 barnums 3m x 4m) :

Statut de l'exposant : **PROFESSIONNEL** **PARTICULIER** (Rayer la mention inutile)

MODALITES DE PARTICIPATION :

- Les places seront définitivement réservées uniquement à réception en Mairie de ce bulletin (ou de celui du mail en cas de réservation par Internet) accompagné du règlement par Chèque à l'ordre du **Comité des Fêtes de Chézy sur Marne**.
- Une place réservée non occupée à 8h du matin est considérée comme disponible et remise à disposition.
- Aucun départ ne peut avoir lieu avant 17h30.
- Un parking gratuit et surveillé est mis à la disposition des exposants à l'extérieur de la zone d'exposition-vente.
- **Compte tenu de la restructuration du village, le Comité des Fêtes ne peut garantir les emplacements habituels des années passées.**
- **Participation des particuliers**
Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.
- **Participation des professionnels**
La déclaration devra comporter un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, ou le récépissé de déclaration d'activité remis par le centre des formalités des entreprises pour ceux qui bénéficient d'une dispense d'immatriculation.
Attention : un emplacement professionnel réservé n'est garanti que jusqu'à 7h00.

A le

Cachet et/ou signature

OBSERVATIONS, SUGGESTIONS, SOUHAITS :

.....
.....
.....



ATTENTION MODIFICATION DE LA DATE

Voyage annuel

Dimanche 6 novembre 2011
(au lieu du 4 septembre)

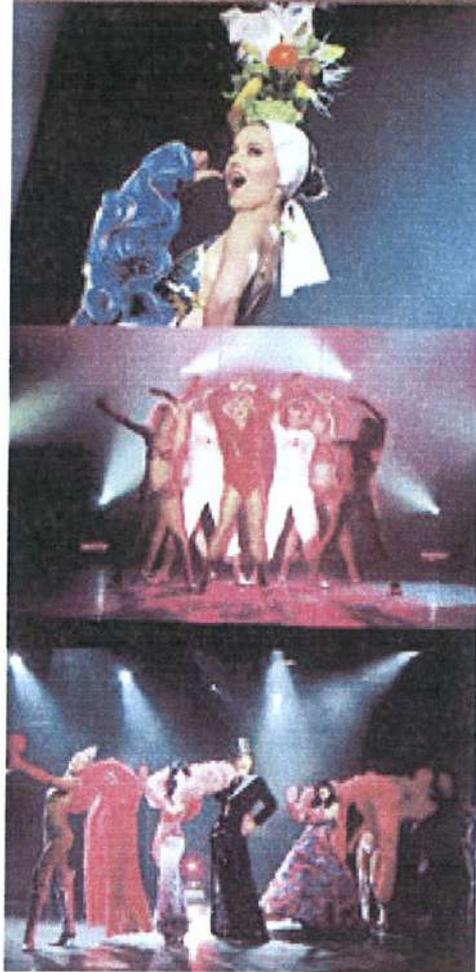
Nouveau spectacle
«La nouvelle Revue EFFERVESCENCE III»

La P'tite Maison organise sa sortie annuelle à
LA RUCHE GOURMANDE dans l'Yonne.

A l'arrivée à 12h.
Didou et Sébastien vous servent
leur « Pêcher mignon » et sa gougère maison.

A 12h30
Catherine vous accueille pour un repas gastro-
nomique. La fée et son bourdon coquin viendront
vous divertir à la fin du repas.

Ensuite à 15h.
Place au spectacle. Du chant en direct, des
plumes, des strass, des costumes, du rire et de
l'émotion. Les tableaux, tour à tour romantiques,
exotiques, toniques ou sexys, se succèdent dans
une magie de couleurs au rythme de chansons
interprétées en direct, et d'interludes aux accents
orientaux, latinos, indous ou andalous.
Un spectacle unique que vous ne verrez par
ailleurs, digne des plus grands cabarets
parisiens.



Départ à 9h. Place de la Mairie de Chézy sur Marne Retour vers 20h.

Prix par personne:

80€ pour les non adhérents au Club (possibilité de payer en 2 chèques à
la réservation).

Inscription : ASSOCIATION LA PTITE MAISON - Mairie
02570 CHEZY S/MARNE

Renseignements : Mme MICHON Bernadette Tél : 03 23 82 80 80
(après 18h).

**C
H
E
Z
Y**

**S
U
R**

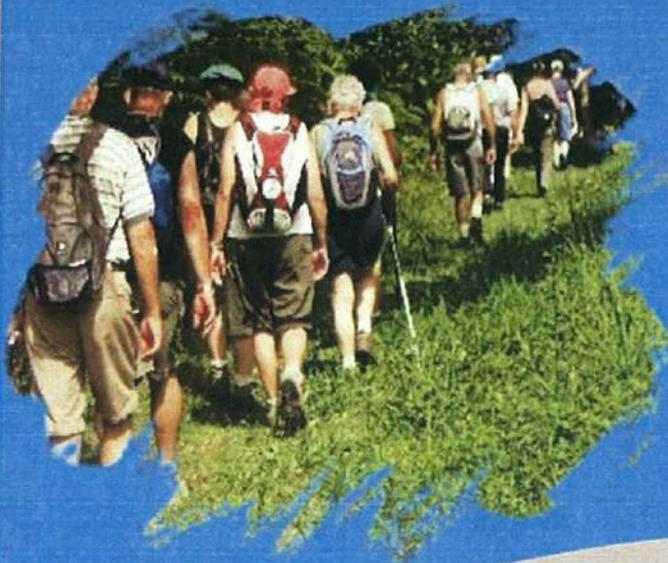
**M
A
R
N
E**

Randonnée de l'Automne



Dimanche 25 septembre 2011

*15 km de parcours facile
400 mètres de dénivelé, 3 heures de marche*



**Départ 8h30
Place de la
Mairie**

**Bois des dames - Tour Chappe -
Bruxelles - Fayet - Pislouvet - La Queue**

Rafraichissements et pains sportifs sur le parcours